



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

**MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET**

**Secrétariat Général**

N° 32 MFB/SG

Antananarivo le 30 APR 2010

**LE MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET**

à

**Monsieur le PRÉSIDENT DE  
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES**

**OBJET** : Interdiction bancaire et clôture des comptes bancaires des exportateurs de bois de rose

Monsieur le Président,

Il a été porté à mon attention que des opérateurs économiques, exportateurs de bois de rose de la SAVA, font l'objet d'interdictions bancaires par l'ensemble de la profession bancaire et ont vu la clôture de leurs comptes bancaires. De telles restrictions, décidées unilatéralement, engendrent des conséquences désastreuses non seulement pour ces opérateurs mais également pour l'économie de la région.

En effet, la campagne de la vanille est imminente et la localité souffre d'un manque cruel de financement pour sa couverture. Or, les opérateurs concernés sont dans leur majorité des conditionneurs-stockeurs, exportateurs de vanille et contribuent d'une manière significative au financement de la campagne à chaque saison.

Par ailleurs, ces interdictions bancaires entravent le rapatriement des recettes provenant des exportations de bois de rose.

Aussi, vous saurai-je gré de bien vouloir saisir la profession du problème aux fins de faire procéder à la levée de ces interdictions bancaires et faire mettre à la disposition de ces opérateurs les comptes bancaires nécessaires à leurs activités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération.



Copie à :

- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
« pour Compte-rendu »
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Madagascar  
« pour Suivi »